



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 16/11/2022

N/Réf. : **JET20018\_699\_PUN** **JETTE. Avenue de Jette, 225. Eglise de la Madeleine**  
V/Réf. : **KD/CC** (=totalité de l'église ainsi que façades, toiture et certaines parties de  
Réf. NOV **10/PFU/1857207** l'intérieur du couvent des Rédemptoristes inscrites sur la liste de  
sauvegarde comme ensemble, et comme site le jardin entourant le bien)  
**PERMIS UNIQUE** : régulariser les deux mosaïques dans les tympanus du  
porche de l'église et de la plaque métallique contre sa façade

**Avis conforme de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 25/10/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 09/11/2022.



*A gauche, vue de la façade est de l'église (carte postale datée de vers 1964).  
Au centre et à droite, les mosaïques installées en infraction (extraits du dossier)*

*L'arrêté du Gouvernement du 15-06-2000 inscrit sur la liste de sauvegarde comme ensemble la totalité de l'église Sainte-Madeleine ainsi que les façades, la toiture et certaines parties de l'intérieur du couvent des rédemptoristes et comme site le jardin entourant le bien sis avenue de Jette.*

Le couvent ainsi que son église ont été construits en 1903 d'après les plans de l'architecte Georges Dhaeyer, l'un des représentants les plus importants du style néo-gothique dans la Région de Bruxelles-Capitale. Inaugurée en 1904, l'église est construite en brique rouge et d'allure sobre. La façade principale est située à l'est et comprend un portail à deux portes symétriques, trois fenêtres hautes en lancette surmontées d'une rose et un pignon percé d'étroites fenêtres en lancette. Les encadrements et les tympanus aveugles en pierre bleue des portes sont en arc brisé. Le pilier central est orné d'une statue de la Vierge dans une niche. Témoin précieux du style néo-gothique à Jette, l'ensemble des bâtiments du couvent des Rédemptoristes est remarquable tant sur le plan architectural que d'un point de vue urbanistique. La Communauté Saint-Jean a repris le couvent il y a 5 ans afin d'y installer le prieuré Sainte-Marie Madeleine.

### Historique du dossier

Suite à un passage d'un représentant du Département des Inspections et Sanctions administrative d'Urban (ISA) sur les lieux en date du 30/11/2020, il a été constaté la présence de trois dispositifs installés sans autorisation préalable sur la façade de l'église Sainte-Madeleine de Jette, à savoir deux mosaïques installées dans les deux tympans du porche d'accès à l'église et une plaque métallique contre la façade, à droite du porche.

Une mise en demeure a consécutivement été envoyée à la Congrégation Saint-Jean de Bruxelles demandant la régularisation des dispositifs illicites ou la remise en pristin état.

### Demande de régularisation

La demande porte sur la régularisation de ces dispositifs installés sur la façade principale de l'église à l'occasion du centième anniversaire des Rédemptoristes à Jette. Les travaux ont été réalisés en 2007, à l'époque où le bien appartenait à un autre propriétaire. Les mosaïques présentes sur les deux tympans sont l'œuvre de Madame Meyvaert (atelier Mestdagh). Elles représentent deux scènes religieuses avec Marie-Madeleine. Ces œuvres sont présentes depuis une quinzaine d'années dans le paysage jettois.

Des photos relativement anciennes de la façade principale de l'église montrent que si les tympans étaient neutres (sans ornementation) au début des années 60, ils furent dotés à un moment donné d'écritures qui furent par la suite occultées pour faire place à des tympans neutres, peints en blancs avant de recevoir les mosaïques actuelles.

### Avis de la CRMS

#### *. Mosaïques*

La CRMS n'est pas opposée à la régularisation de ces deux mosaïques qui sont de qualité et dont l'iconographie, en rapport avec la sainte à laquelle l'église est dédiée, est cohérente. Ces interventions n'ont aucun impact préjudiciable à l'intérêt patrimonial du monument inscrit sur la liste de sauvegarde.

#### *. Plaque*

Bien qu'elle soit peu judicieusement implantée (à cheval sur la brique et la pierre) et malgré les ancrages dans la pierre (il eut fallu opter pour les joints), la plaque est de taille réduite, sobre et son modèle peut convenir sur un bien classé. Elle donne, en outre, des informations pratiques qu'il paraît difficile d'afficher ailleurs. Dès lors, la CRMS ne s'oppose pas à la régularisation de cette plaque d'information.

***En conclusion, la Commission émet un avis conforme favorable sur la demande de régularisation de l'installation des mosaïques et de la plaque car elles n'ont pas d'impact patrimonial sur l'église protégée.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [ccriquilion@urban.brussels](mailto:ccriquilion@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels)